

ORVIN

# «Nous n'avons rien à nous reprocher»

► **Mis en cause jeudi dans un reportage** de *Temps présent* sur la maltraitance dans les homes pour personnes âgées, le Foyer Les Roches, à Orvin, a réagi hier.

► **Devant la presse, les responsables du foyer** ont réfuté les accusations portées dans le reportage par un ex-collaborateur et recoupées par le témoignage de trois employés.

► **La Direction de la santé publique** et de la prévoyance sociale du canton de Berne a en outre rendu public le rapport final de l'expert indépendant sur cette affaire.

► **Ce dernier n'a décelé** «aucune pratique de maltraitance envers les résidents».

Délicate affaire que celle à laquelle doit faire face le foyer pour personnes âgées Les Roches, à Orvin. Mise en cause dans le reportage de *Temps présent* «EMS: sévice compris», diffusé jeudi soir sur la TSR, l'institution a tenu à réagir immédiatement. «Je suis convaincu que nos pensionnaires sont parfaitement bien traités, conformément à notre charte. Nous n'avons rien à nous reprocher, c'est mon intime conviction», a déclaré Michel Vogt, président du conseil de fondation du foyer.

## Témoignages accablants

Dans le reportage diffusé par la TSR, un ex-collaborateur du foyer (licencié en 2009 et qui a fait recours pour licenciement abusif) dénonçait des dysfonctionnements au sein de l'institution. Trois employés actuels ont également témoigné, évoquant entre autres des personnes âgées laissées dans leurs



Susanne Dalgaard (infirmière-chef), Michel Vogt (président du conseil de fondation), Maxime Franchi (directeur du foyer) et Jean-Philippe Jeannerat (SAP) se sont expliqués devant la presse hier. PHOTO STÉPHANE GERBER

selles et leur urine, et estimant encore que le personnel était livré à lui-même. «Je n'en dors plus la nuit», sanglotait une collaboratrice.

Hier, le directeur du foyer, Maxime Franchi, s'est employé à décrire tous les efforts qui étaient entrepris au sein de l'institution pour assurer la meilleure prise en charge possible des résidents: dotations en personnel soignant plus élevées que les exigences, soin apporté à la formation du personnel, transparence, etc.

Il s'est ainsi dit étonné par les témoignages de trois de ses employés. «Je suis surpris car nous avons une politique d'entreprise basée sur la transparence. Si ces employés ont décelé des manquements, il faut qu'ils m'en informent afin que je puisse corriger le tir. Par le passé, nous avons eu des cas de maltraitance et nous avons toujours pris les mesures nécessaires», insiste-t-il. Deux personnes ont ainsi été licenciées

pour maltraitance ces trois dernières années.

## Une procédure cantonale discutable

Dans son reportage, l'équipe de *Temps présent* pointait en outre du doigt les services cantonaux, apparus passifs. En effet, le collaborateur licencié en 2009 avait dénoncé l'institution auprès de l'Office cantonal des personnes âgées et handicapées (OPAH), autorité de surveillance, quelques semaines après son licenciement.

Or, l'OPAH s'est contenté de demander des explications par écrit à la direction du foyer. Il n'a alors pas jugé bon d'aller plus loin. Ce n'est ensuite qu'en mai dernier, lorsque les journalistes de *Temps présent* ont demandé au conseiller d'Etat Philippe Perrenoud – par ailleurs peu à son avantage dans ce reportage – de réagir aux témoignages, que ce dernier a ordonné une vérification de la situation sur le terrain.

connaissions bien, puisqu'une visite d'inspection avait été réalisée un an plus tôt et que rien n'avait été décelé. En outre, il y avait des doutes quant à la crédibilité des propos de l'ex-employé, au vu du litige qui l'oppose à ses anciens employeurs.»

Jean-Philippe Jeannerat souligne encore que dès que les doléances sont arrivées aux oreilles de Philippe Perrenoud, lors du tournage, ce dernier a immédiatement réagi. «L'OPAH a été dessaisi de l'affaire et un expert indépendant, le Dr Adrian Küng, a été chargé de procéder à une visite de contrôle pour déterminer si oui ou non il y avait de la maltraitance au Foyer Les Roches», a noté Jean-Philippe Jeannerat.

L'expert, dont la visite avait été annoncée préalablement aux dirigeants du home, devait également jauger les facteurs de risque de maltraitance et signaler tout autre problème relatif à la qualité des soins et à la prise en charge des résidents.

Rendues publiques hier, les conclusions du rapport sont claires: aucune pratique assimilable à de la maltraitance n'a pu être décelée à Orvin. L'expert souligne toutefois que son examen «ne permet pas d'exclure que certains problèmes

aient pu se poser dans le passé». Il constate cependant que l'institution prévient «efficacement les facteurs de risque favorisant les comportements de maltraitance». Il relève enfin la bonne qualité des soins.

## Un problème réel

Si le rapport met le foyer hors de cause dans son fonctionnement actuel, les questions soulevées par le reportage de la TSR donnent tout de même matière à réflexion, que ce soit en matière de surveillance des homes ou au niveau de la pénurie de personnel formé. Car comme l'a si bien dit Jean-Philippe Jeannerat hier, «il n'en reste pas moins que la maltraitance existe et que même la meilleure institution peut y être confrontée».

Du côté du Foyer Les Roches, la direction se dit prête à promouvoir encore davantage le dialogue. Quant aux services de Philippe Perrenoud, ils reconnaissent que le dossier aurait pu être géré différemment. «Nous allons voir comment améliorer la procédure. Il faudrait aussi pouvoir contrôler plus souvent les EMS. Mais pour cela, il faut des moyens.» L'éternel problème.

CÉLINE LO RICCO CHÂTELAIN

## Le service de médiation sollicité près de 300 fois en 2010

### ► Qui contrôle?

Dans le canton de Berne, la surveillance des EMS fonctionne selon le principe de la subsidiarité. Elle incombe donc d'abord à la direction du foyer et à l'organisme responsable (ici: la fondation). Intervient en 3<sup>e</sup> position l'Office cantonal des personnes âgées et handicapées (OPAH), qui effectue 60 visites d'établissement par an. Le canton comptant 320 EMS, cela correspond à un contrôle tous les 5 ans environ pour un foyer.

### ► A qui s'adresser?

En outre, un office de médiation indépendant (Fondation de l'Office bernois de médiation pour les questions du 3<sup>e</sup> âge et des EMS) peut être sollicité en cas de besoin. L'an dernier, il a traité pas

moins de 274 demandes concernant les personnes âgées. Les demandes portent le plus souvent sur la dotation en personnel la nuit, la durée du temps d'attente des résidents et les questions d'hygiène. En cas de problème, les proches peuvent aussi s'adresser directement à l'OPAH.

### ► Révolte et incompréhension

Au lendemain du reportage, l'ambiance était particulière au home. «Je suis révoltée et fâchée contre ces personnes qui disent des bêtises», confie cette infirmière, en poste depuis 3 ans au foyer. «Je n'ai jamais rencontré de problème et s'il devait y en avoir, je le signalerais tout de suite!» Quant aux proches, ils avaient été avertis de la diffusion de l'émission par le home. CLR